

COMPTE-RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 08 NOVEMBRE 2024

Présents : Pascal MOUTON -Maire- Guillaume LEGOY, Dominique DUMAS, Alain ROMANEIX - Adjoints- Monique BOLLE, Florian GIRAUDON, Aurélien MAZET, Thierry MICHON, Florence THOMAS, Chantal TOURNEUR.

Absent excusé :Mathieu GARDE Mathieu.

① - REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

La première sous-commission pour le renouvellement/premier établissement de la Réglementation des Boisements pour les 11 communes du lot Pontaurum et dont le bureau d'études Forestry France est mandataire pour le compte du conseil départemental du Puy de Dôme, ont eu lieu en octobre.

Pour les deux communes de **SAINT-AVIT** et de **CONDAT-en-COMBRAILLE**, le 29 octobre 2024 en salle du conseil de la mairie de Saint-Avit.

Pascal précise qu'exceptionnellement la première réunion rassemble plusieurs communes, les réunions de sous-commission subséquentes réuniront chaque commune individuellement.

② - FIC – DETR – FONDS VERT ET AIDE HABITAT (Conseil Départemental)

Suite à un échange téléphonique avec Geneviève, Saïd BARA Chargé de Mission Habitat nous informe que leurs dispositifs reposent au préalable sur le besoin d'information complémentaire concernant le niveau de gain énergétique selon les modalités en vigueur (Étiquette énergétique avant et après travaux), concernant le projet de travaux que la commune souhaite engager sur les logements communaux.

Ces éléments d'information sont nécessaires pour bénéficier des différentes aides (DETR, DSIL, Fonds Vert, Conseil départemental...).

Il nous a transmis les éléments de dossier de demande subvention concernant le projet de réhabilitation thermique de vos logements communaux.

Afin de bénéficier de l'aide du Conseil départemental sur la **partie audit énergétique**, il vous faut fournir les éléments suivants :

- le courrier officiel de demande de subvention adressé à M. le Président du Conseil départemental
- la délibération de la commune approuvant le projet d'étude et sollicitant l'aide du Conseil départemental
- le cahier des charges de l'étude et la proposition du prestataire
- le devis estimatif
- le plan de financement
- le calendrier prévisionnel

Le montant de l'aide de l'audit énergétique :

- 50 % du montant HT de l'audit énergétique avec un plafond d'aide de 10 000 €

Afin de bénéficier de l'aide du Conseil départemental sur la **partie travaux**, il vous faut fournir les éléments suivants :

- le courrier officiel de demande de subvention adressé à M. le Président du Conseil départemental
- l'étude diagnostic et l'étiquette énergétique après travaux
- la délibération de la commune approuvant la phase de travaux et sollicitant l'aide du Conseil départemental
- les plans actuels et l'état projeté
- les devis réalisés par les entreprises RGE
- le plan de financement
- les niveaux de loyers et les estimations de charges
- le calendrier prévisionnel des travaux

Le montant de l'aide est tributaire de l'étiquette atteinte après travaux :

- 10 % du montant HT des travaux avec un plafond de 5 000 € pour atteindre l'étiquette énergie "D" après travaux (par

logement)

- 20 % du montant HT des travaux avec un plafond de 10 000 € pour atteindre l'étiquette énergie "C" après travaux (par logement)

- des bonus cumulables pourront être octroyés (10 % du montant HT des travaux avec un plafond de 5 000 € par logement) pour l'utilisation de matériaux bio-sourcés et/ou de bois local ou pour l'atteinte d'une étiquette énergie supérieure (B)

M. Richard Firkowski,- Conseiller Aduhme peut nous apporter un appui sur les questions de performance énergétique.

En revanche pas de subvention FIC pour la réhabilitation des bâtiments dont on retire des bénéfices : loyers notamment pour les gîtes. Nous pouvons également monter un dossier fonds vert.

Nous allons recontacter Monsieur FIRKOWSKI pour qu'il nous donne des conseils pour le montage du dossier de subvention et faire un bilan énergétique du bâtiment gîte rural.

Le dossier DETR doit être déposé avant le 10/02/2025

Le dossier FIC doit être déposé avant le 30/12/2024

③ - BILAN TRAVAUX LA POSTE ET SALLE ACTIVITES

Ancien bureau de Poste :

Les travaux d'électricité, et de plâtrerie peinture ont été réalisées. Une première facture d'acompte a été payée à la SARL DELEGLISE et à la SARL TIXIER afin d'obtenir avant la fin de l'année la PRIME RENOV.

Il reste encore le lino du bas à poser par l'entreprise TIXIER et quelques finitions électriques.

Salle d'activités :

L'entreprise BOURDAROT et l'Entreprise PAVISOL sont intervenus au stade pour les travaux de maçonnerie, chaînage, raccordement, dallage.

En cours : subventions FIC et BONUS BOIS

④ - SYDEM

En réponse à la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) de 2020 imposant un tri des biodéchets à la source à partir du 1er janvier 2024, la commune de Condat-en-Combrailles a formulé la demande auprès du SYDEM Dômes et Combrailles concernant l'implantation d'une zone de compostage à destination de ses habitants. Suite à un diagnostic réalisé par le SYDEM Dômes et Combrailles en date du 19 mars 2024, l'emplacement de la zone de compostage a été définie en lien avec la municipalité. Le SYDEM Dômes et Combrailles interviendra pour la fourniture et l'installation du matériel mais aussi pour la formation des usagers et référents du composteur.

La municipalité de Condat-en-Combrailles, s'engage à :

Mettre à disposition, de façon pérenne, une zone dans l'espace public visant à accueillir la plateforme de compostage partagée,

Gérer l'approvisionnement en matières sèches sur le site de compostage,

Mettre à disposition un agent pour soutenir les référents dans le suivi du composteur : veille à l'équilibre du processus de décomposition, participation aux opérations de transfert et d'aération du compost, aux évacuations de compost mûré, et à l'utilisation de compost comme amendement.

Mr Giraudon, référent de sites, s'engage en tant que référent pour les sites de compostages et est invité à :

Effectuer des apports de biodéchets selon les bons gestes du compostage comme seront invités à le faire les participants,

S'assurer du bon fonctionnement du processus de décomposition en veillant à l'équilibre du composteur,

Transférer le compost dans le bac de maturation (lorsque nécessaire) puis à évacuer cette matière à la fin de son processus de maturation (après 9 à 12 mois de maturation minimum),

Reporter les quantités collectées et être le relais d'information et de suivi auprès du SYDEM Dômes et Combrailles.

Le SYDEM Dômes et Combrailles s'engage à :

Mettre à disposition et installation du matériel, soit 4 composteurs en bois de 300 L et 2 bacs destinés aux matières sèches de 300 L,

Entretenir le matériel,

Accompagner le site dans les différentes étapes du compostage : formation initiale, suivi technique tout au long du processus de compostage, accompagnement au transfert pour mise en maturation de la matière compostée, dotation de broyat en cas de difficulté d'approvisionnement en matières sèches, et ce, pour une durée indéterminée.

⑤ - RAPPORT PRIX ET QUALTE EAU 2023

Le comité syndical dans sa séance du 11 octobre 2024 a approuvé le rapport Prix Qualité Service du service Public de l'eau potable année 2023.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Le maire doit présenter au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport annuel qu'il aura reçu de l'établissement public de coopération intercommunale.

Avis favorable du conseil municipal pour valider le rapport Prix Qualité Service du service Public de l'eau potable année 2023.

⑥ - BULLETTIN MUNICIPAL 2025

Les courriers ont été envoyés aux associations.

Jean-Michel MOUTON a donné un article historique.

⑦ - QUESTIONS DIVERSES

CASERNE DES POMPIERS SAINT-AVIT – TRAVAUX

Le lundi 28 Octobre Pascal et Dominique ont assisté à une réunion à Saint-Avit concernant les travaux d'agrandissement de la caserne des pompiers.

A la suite de cette réunion, nous avons reçu le planning des travaux pour info envoyé par Vincent MOURTON.

Calendrier 2025 - Travaux caserne de Condat - St Avit											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août				
1 M de	1 S	1 S	1 M	1 J fête du travail	1 D	1 M	1 V				
2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L 23	2 M	2 S				Chef de centre (Vincent Mourton) 06 26 60 71 55
3 V	3 L 6	3 L 10	3 J	3 S	3 M	3 J	3 D				Service immobilier (Pauline Graviere) 06 74 52 07 11
4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L 32				DELEGUE 06 75 46 13 84
5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M				BOURDAROT 04 73 73 92 57
6 L 2	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M				BERTHELIER 05 55 67 23 60
7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	7 S	7 L 28	7 J				TARTIERE 06 38 36 15 11
8 M	8 S	8 S	8 M	8 J Victoire de 1945	8 D	8 M	8 V				ALPES CONTRÔLES SPS (Arnaud Thuillier) 07 50 66 61 17
9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L 24	9 M	9 S				ALPES CONTROLES CTC (Romain Zani) 06 38 30 00 88
10 V	10 L 7	10 J	10 J	10 S	10 M	10 J	10 D				
11 S	11 M	11	11 V	11 D	11 M	11 V	11 L 33				
12 D	12 M	12	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M				
13 L 4	13 J	13	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M				
14 M	14 V	14	14 L	14 M	14 S	14 L 29	14 J				
15 M	15 S	15	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V 30				
16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L 25	16 M	16 S				
17 V	17 L 8	17 L 12	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D				
18 S	18 M	18 M	18 V	18 D	18 M	18 V	18 L 34				
19 D	19 M	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M				
20 L 4	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M				
21 M	21 V	21 V	21 L lundi de Pâques	21 M	21 S	21 L 30	21 J				
22 M	22 S	22 S	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V				
23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23 L 26	23 M	23 S				
24 V	24 L 9	24 L 13	24 J	24 S	24 M	24 J	24 D				
25 S	25 M	25 M	25 V	25 D	25 M	25 V	25 L 35				
26 D	26 M	26 M	26 S	26 L	26 J	26 S	26 M				
27 L 5	27 J	27 J	27 D	27 M	27 V	27 D	27 M				
28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 S	28 L 31	28 J				
29 M		29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V				
30 J		30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S				
31 V		31 L	31 S	31 S	31 J	31 D					

MUR CIMETIERE :

Alain et Pascal sont allés voir les travaux au cimetière avec les Entreprises BOURDAROT et BULIDON Aurélien qui doivent faire un devis pour refaire le mur.

DEBARDAGE SAINT-BARD : Du bois a été sorti sur Saint-Bard. Florian confirme que tout s’est bien passé et qu’il n’y a pas de dégâts constatés.